

219C2896
FR0000064362-FS1170

23 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>FONCIERE ATLAND</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 20 décembre 2019, la société par actions simplifiée Atland¹ (40 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 17 décembre 2019, les seuils de 50% du capital et des droits de la société FONCIERE ATLAND et détenir individuellement 410 576 actions FONCIERE ATLAND représentant 535 938 droits de vote, soit 46,03% du capital et 46,59% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE ATLAND³.

À cette occasion, le concert composé de MM. Georges Rocchietta et Lionel Védie de la Heslière et des sociétés Atland¹, Finatlas⁵, Finexia⁴ et Xeos⁵ **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 17 décembre 2019, 514 203 actions FONCIERE ATLAND représentant 643 529 droits de vote, soit 56,92% du capital et 55,94% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland ¹	410 576	46,03	535 938	46,59
Finexia ⁴	77 103	8,64	87 539	7,61
Georges Rocchietta	1	ns	2	ns
Finatlas ⁵	0	0	0	0
M. Lionel Védie de la Heslière	0	0	0	0
Xeos ⁵	20 050	2,25	20 050	1,74
Total concert	514 203	56,92	643 529	55,94

¹ Contrôlée par M. Georges Rocchietta par l'intermédiaire de la société Finexia qu'il contrôle.

² Sur la base d'un capital composé de 891 928 actions représentant 1 150 359 droits de vote.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 21 novembre 2019 sous le n° 19-538 et communiqué de la société FONCIERE ATLAND du 13 décembre 2019.

⁴ Société à responsabilité limitée contrôlée par M. Georges Rocchietta.

⁵ Société anonyme contrôlée par M. Lionel Védie de la Heslière.